

Le filtrage de contenu

Novembre 2013

Cas concrets

Un enseignant s'aperçoit qu'un site à caractère pornographique n'est pas filtré dans son établissement.

Un enseignant trouve un site intéressant à utiliser en classe ; une fois arrivé à l'école il se rend compte que ce site est bloqué.

Présentation

Éviter que les élèves ne soient confrontés à des sites illicites ou inappropriés constitue un enjeu important de la maîtrise de l'accès à Internet dans le cadre scolaire. Le filtrage a pour finalité de répondre aux exigences de protection des mineurs mais également d'assurer la sécurité du système d'information de l'établissement.

Des dispositifs techniques permettent aux responsables des établissements scolaires de répondre à ce besoin. La difficulté de ces outils réside dans le paramétrage à effectuer pour trouver un bon compromis entre le filtrage et les usages pédagogiques.

Les questions qui en découlent

À qui s'adresser pour offrir à l'établissement scolaire un filtrage efficace ?

L'établissement a-t-il les moyens de gérer lui-même le filtrage ou doit-il en confier la gestion à une entité tierce ?

Conseils :

L'Education Nationale devant proposer une solution de filtrage, il faut faire une demande à l'assistance informatique (0810 000 891 ou bien assistance@ac-strasbourg.fr).

La solution actuellement proposée est la mise en place et la configuration du logiciel Amon Ecole par le biais du RAIP (Réseau s'Assistance Informatique de Proximité).

Les techniciens du RAIP se chargeront de son installation et de son paramétrage.

La commune devra mettre à disposition le matériel physique, à savoir un serveur dédié (ordinateur).

La commune peut également décider de choisir un autre système de filtrage. Il lui appartiendra, dans ce cas, d'en assurer sa mise en place et sa gestion.

Les aspects organisationnels à prévoir et à discuter avec les techniciens du RAIP :

Le filtrage doit être accompagné de la mise en place d'un dialogue avec les enseignants et les élèves sur les solutions techniques mises en œuvre afin de bien évaluer les éventuelles limitations des usages qui peuvent en découler.

RAPPEL : Le premier filtre reste l'enseignant qui doit pouvoir réagir très rapidement si un élève se retrouve face à un contenu choquant. Cela implique que toute activité en ligne sera encadrée par un adulte qualifié.

Si les élèves doivent travailler en autonomie sur des postes de travail, il faut privilégier des activités qui utilisent des données locales (travaux sur logiciels installés sur les machines, traitement de texte, éditeurs d'images...)